

ALLIED

# Rôle et mandat du président du comité de direction

Octobre 2024

# Rôle et mandat du président du comité de direction

Le président du comité de direction est expressément responsable de diriger l'élaboration, l'amélioration et le respect continus de la vision, de la mission et de la culture d'Allied en collaboration avec le président-directeur général et les fiduciaires. Le président du comité de direction, en collaboration avec le fiduciaire principal, assure le leadership du Conseil et favorise le fonctionnement efficace de celui-ci dans l'exécution de son mandat. Le rôle et les responsabilités du président du comité de direction comprennent, entre autres, ce qui suit :

- (a) Assurer, en collaboration avec le fiduciaire principal, un leadership global pour favoriser l'efficacité du Conseil ;
- (b) Fournir des conseils et du mentorat au chef de la direction et aux fiduciaires ;
- (c) Établir, avec l'aide du président-directeur général et les fiduciaires, l'orientation stratégique d'Allied et en faire le suivi ;
- (d) Veiller, avec l'assistance du président-directeur général, à ce que les fiduciaires soient dûment informés de l'ensemble des opérations commerciales d'Allied et des principaux enjeux et risques auxquels Allied est confrontée ;
- (e) Assurer, avec l'aide du président-directeur général, la responsabilité ultime de l'élaboration et de l'exécution de la stratégie et des politiques d'Allied et de la communication aux fiduciaires, aux employés et aux porteurs de parts d'Allied ;
- (f) Représenter, avec l'aide du président-directeur général, Allied auprès de ses principaux porteurs de parts, de la communauté financière et des milieux de l'investissement, des gouvernements, des utilisateurs et du public ;
- (g) Présider toutes les réunions du Conseil et des actionnaires ;
- (h) Veiller à ce que les fiduciaires indépendants se réunissent en l'absence des fiduciaires non indépendants lors de chaque réunion du Conseil sous la direction du fiduciaire principal ;
- (i) Évaluer le rendement du chef de la direction et en faire rapport au Conseil ;
- (j) Veiller à ce qu'un processus adéquat soit en place pour évaluer l'efficacité du Conseil dans son ensemble, des comités du Conseil et de chacun des fiduciaires ;
- (k) S'assurer, en collaboration avec le comité de gouvernance, de rémunération et de nomination, de la planification efficace du Conseil ;
- (l) Diriger, avec l'aide du chef de la direction, les initiatives philanthropiques et les initiatives de responsabilité sociale d'Allied et promouvoir une culture de soutien aux collectivités et de parrainage communautaire.